



# Webinaire national du FIPHFP « L'accessibilité numérique »

*12 mars 2026*

# Le mot du FIPHFP

---



**Franck LASADE**  
Directeur Territorial Handicap  
FIPHFP Ile-de-France



**Catherine HAMEAU**  
Chargée de développement territorial  
FIPHFP Ile-de-France



# Déroulé du webinaire

- ✓ Introduction
- ✓ Partie 1 – Focus sur l’accessibilité numérique
- ✓ Partie 2 – Les leviers d’actions pour un numérique plus accessible
- ✓ Partie 3 – Focus sur les dispositifs du FIPHFP et de ses partenaires
- ✓ Conclusion
- ✓ Questions / réponses

# Intervenants du Webinaire

---



**Jamshid KOHANDEL**

Chargé de mission accessibilité  
numérique  
DINUM



**Aurélie MOIZO**

Chargée de développement RH –  
mission handicap  
INRIA



**Isabelle LACOFFRETTE**

Référente accessibilité numérique  
INRIA



# Partie 1 – Focus sur l'accessibilité numérique

# Intervenant pour la DINUM

---



**Jamshid KOHANDEL**  
Chargé de mission accessibilité  
numérique  
DINUM



# L'accessibilité numérique : de quoi parle-t-on?

---

## Définition

L'accessibilité numérique consiste à rendre le numérique, les contenus et les fonctionnalités numériques :

**Perceptibles**

**Utilisables**

**Compréhensibles**

**Robustes**

# L'accessibilité numérique : de quoi parle-t-on ?

## Le numérique

- Sites web : internet, intranet, extranet
- Outils bureautiques (Word, Powerpoint, Excel...)
- Email
- Logiciels



# L'accessibilité numérique : de quoi parle-t-on?

## Les contenus numériques

- Textes, liens
- Images, icônes
- Vidéos et sons
- Tableaux et graphiques
- Logiciels



# L'accessibilité numérique : de quoi parle-t-on ?

## Les fonctionnalités numériques

- Menus de navigation
- Contenus d'interface
- Formulaire
- Moteur de recherche
- Carte interactive



# Qui est concerné?

---

## Chiffres clefs

En France :

- 12 millions de personnes en situation de handicap
- 80 % des handicaps sont invisibles
- 1 personne sur 2 concernée au cours de sa vie
- 30 % des adultes rencontrent des difficultés avec le numérique



# Qui est concerné ?

---

## Personnes en situation de handicap

- Moteur : maladie de Parkinson, paraplégie
- Visuel : glaucome, DMLA, daltonisme...
- Auditif : surdité légère à la surdité profonde
- Cognitif : les Dys (Dyslexie, Dyscalculie, Dysorthographe...)



# Qui est concerné?

---

## Personnes ayant une situation temporaire

- Bras cassé suite à un accident
- Fatigue oculaire
- Prise médicamenteuse entraînant des difficultés de lecture
- ...



## Qui est concerné ?

---

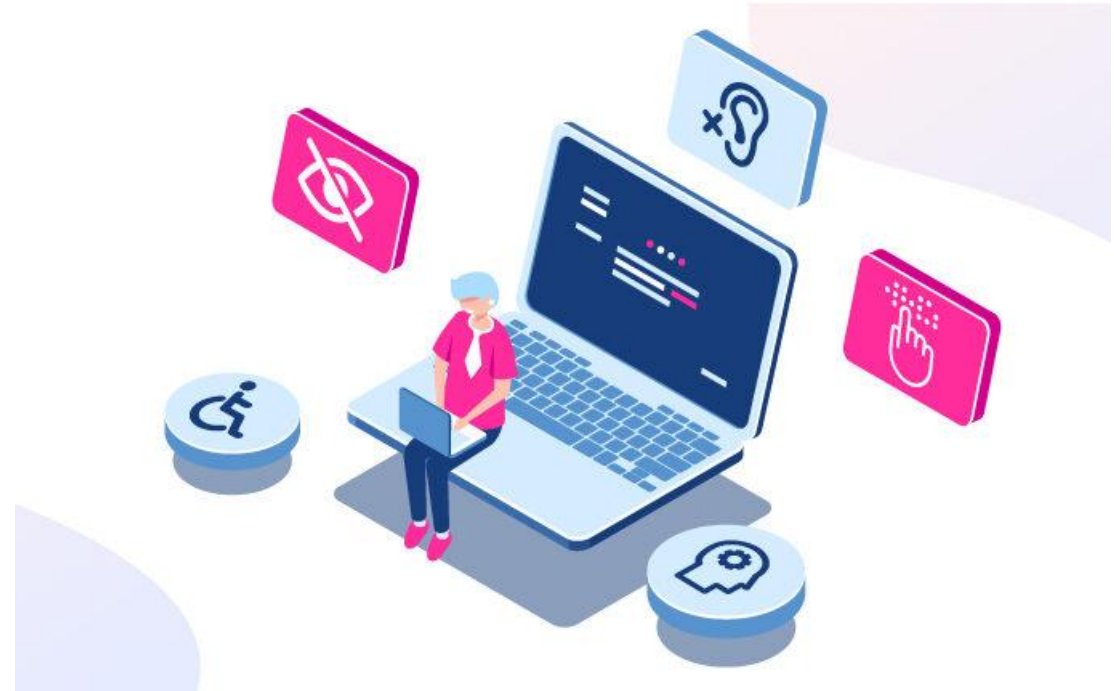
### Personnes étant dans une situation contextuelle particulière

- Luminosité intense sur l'écran
- Environnement bruyant
- Taille de l'écran trop petit
- ...



# Concrètement l'accessibilité numérique ça signifie quoi ?

- Des images décrites (texte alternatif)
- Des contrastes lisibles
- Une navigation possible au clavier
- Des formulaires compréhensibles
- Des vidéos sous-titrées
- Des PDF exploitables



# Quels sont les enjeux?

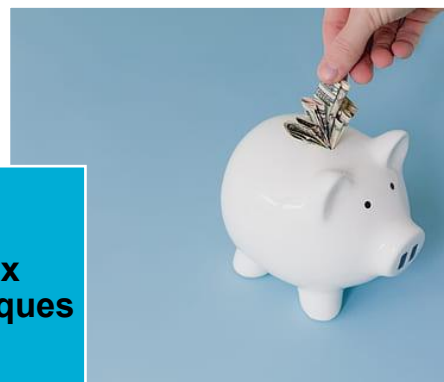
---



**Enjeux  
juridiques**



**Enjeux  
économiques**



**Enjeux  
stratégiques**



**Enjeux de  
réputation**



# Quels sont les bénéfices ?

---

## Un numérique accessible, c'est :

- des interfaces plus simples
- une meilleure lisibilité
- une meilleure compatibilité mobile
- une meilleure performance technique
- une meilleure expérience pour tous



# Quelles sont les obligations légales ?

## En France, l'accessibilité numérique est encadrée par :

- La loi du 11 février 2005
- La directive européenne 2016/2102
- L'arrêté du 20 septembre 2019
- Le décret n°2019-768 du 24 juillet 2019





# Quelles sont les obligations légales ?

---

## RGAA : Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité

Le RGAA définit :

- les critères techniques d'accessibilité
- la méthode d'audit
- le niveau de conformité attendu

Il couvre :

Images

Contrastes  
et couleurs

Navigation  
clavier

Formulaires

Documents  
PDF

Applications  
mobiles

Textes réglementaires :

- Art 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005
- Décret n°2019-768 du 24 juillet 2019
- Arrêté du 20 septembre 2019



# Quelles sont les obligations légales ?

---

## La déclaration d'accessibilité

Chaque site ou application doit publier une déclaration.

Elle doit indiquer :

- Le statut de conformité
- Les non-conformités identifiées
- Les alternatives proposées
- Un contact pour signalement
- Les voies de recours



Textes réglementaires :

- **Décret n°2019-768 du 24 juillet 2019**
- **Arrêté du 20 septembre 2019**





# Quelles sont les obligations légales ?

---

## Le statut de conformité

Un service numérique peut être déclaré :

- Totalemment conforme
- Partiellement conforme
- Non conforme

Un site peut être partiellement conforme s'il est engagé dans une démarche d'amélioration.

Risques en cas de non-conformité :

- Mise en demeure
- Sanctions financières (jusqu'à 50 000 € par service)
- Atteinte à l'image institutionnelle

Textes réglementaires :

- **Art 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005**
- **Décret n°2019-786 du 24 juillet 2019**





# Quelles sont les obligations légales ?

## Le plan pluriannuel d'accessibilité

Obligation pour chaque organisme public de publier :

### UN PLAN PLURIANNUEL (3 ANS)

- Stratégie globale
- Priorités
- Gouvernance
- Budget

### UN PLAN D'ACTION ANNUEL

- Actions concrètes
- Audits programmés
- Formations
- Des indicateurs de suivi
- La désignation d'un référent accessibilité

Textes réglementaires :

**Décret n°2019-786 du 24 juillet 2019**

**Arrêté du 20 septembre 2019**





## Partie 2 – Les leviers d’actions pour un numérique plus accessible

# Intervenantes pour INRIA

---



**Aurélie MOIZO**  
Chargée de développement RH –  
mission handicap  
INRIA



**Isabelle LACOFFRETTE**  
Référente accessibilité numérique  
INRIA

# Présentation d'Inria

Inria, l'Institut national de recherche dans les sciences et technologies du numérique, est en appui de l'État pour les stratégies nationales de recherche et d'innovation du numérique en tant qu'Agence de programmes.

- **300 projets de recherche et d'innovation**
- **3500 scientifiques, ingénieurs et personnels d'appui, en partenariat avec les universités et l'écosystème numérique**

Notre objectif : l'impact scientifique, technologique et industriel au service de la souveraineté numérique de la France.



# Handicap et numérique, au cœur de la recherche !

Volet R&D dans le **Plan Handicap 2025-2028**.

**16 équipes** de recherche travaillent sur trois thématiques autour du handicap et du numérique.

Organisation de journées annuelles « **JSI Handicap Perte d'Autonomie et Numérique** » où les équipes de recherche se réunissent pour échanger et partager leurs connaissances dans ce domaine.

**HLI : HANDITECHLAB INRIA**

structure qui porte des projets pour les personnes en situation de handicap auprès des équipes de recherche.

# Genèse de la démarche de mise en accessibilité numérique

## Les premières bases

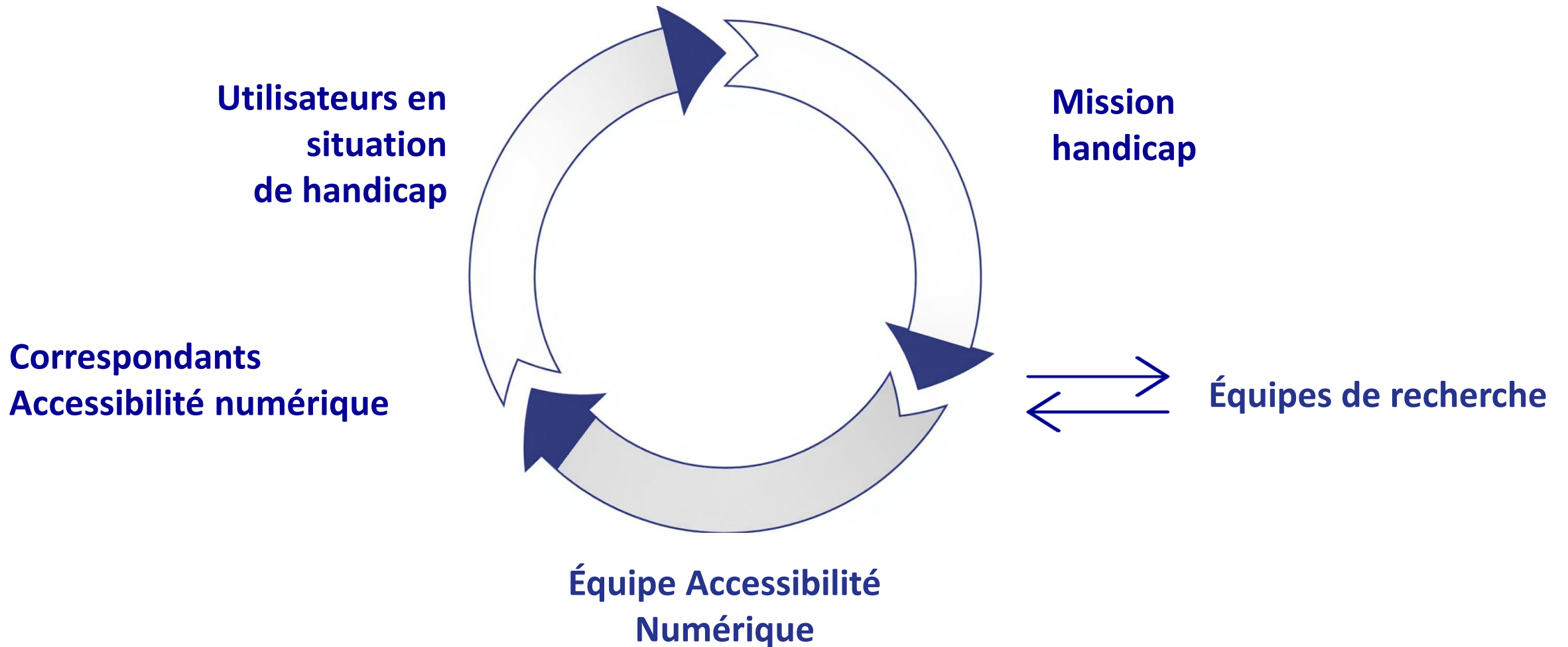
- Contrat d'objectifs avec l'état 2019-2023 puis 2024-2028
- Plan handicap



## La mise en œuvre de l'accessibilité numérique (à partir de mars 2022)

- Constitution d'une « task-force »
- Évaluation des sites et applications : grille d'analyse pour réaliser un état des lieux et des priorités
- Proposition d'une organisation
- Suivi de formations

# Notre organisation



# L'équipe Accessibilité numérique

Une équipe de volontaires et pluridisciplinaire

10 personnes et 7 compétences :

- **Développeurs**
- **Chefs de projets SI**
- **Managers**
- **Ingénieurs support utilisateurs**
- **Référent du SI**
- **UX (expérience utilisateur)**
- **UI (interface utilisateur)**



# Structurer la démarche



## Piloter la mise en accessibilité du SI

- Schéma pluriannuel, plans d'actions, indicateurs, convention avec le FIPHFP

## Sensibiliser et former

- Acculturation des agents, événements

## Accompagner et Conseiller

- Processus DSI, marchés, matériels, logiciels, contenus

## Animer un réseau

- Partage d'expérience

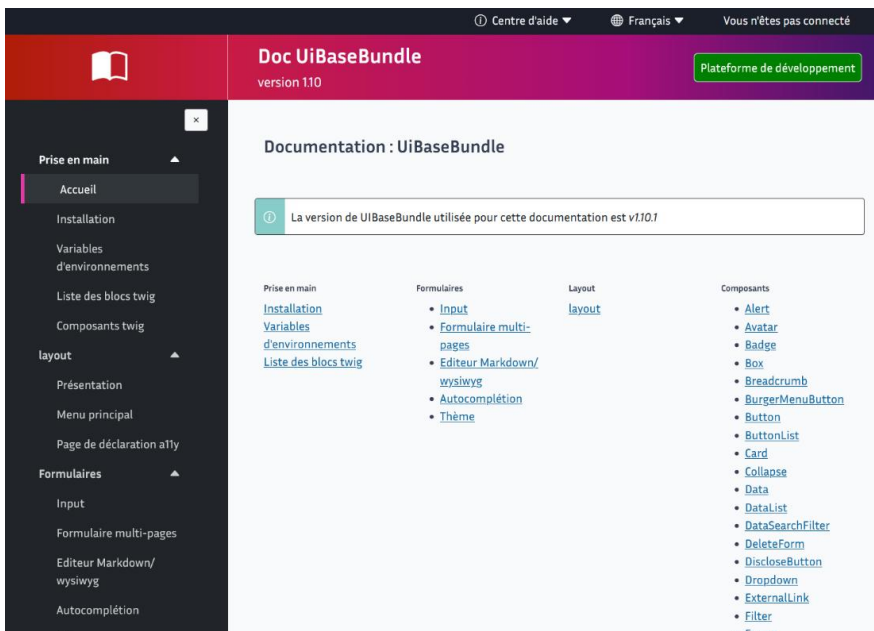
# Auditer les sites et applications web

## État des lieux des sites et des applications

- **grilles de critères**
  - Exemples de critères : signalement des personnes en situation de handicap, les applications métiers essentielles, site institutionnel
- **14 sites audités en 3 ans**
- **Audits et contre audits**

**Objectif 2026 : 5 audits**

# Structurer les développements / Créer un design system



**Une boîte à outils de composants accessibles et à la charte graphique d'Inria**

**Rationaliser et industrialiser le déploiement d'applications internes accessibles**

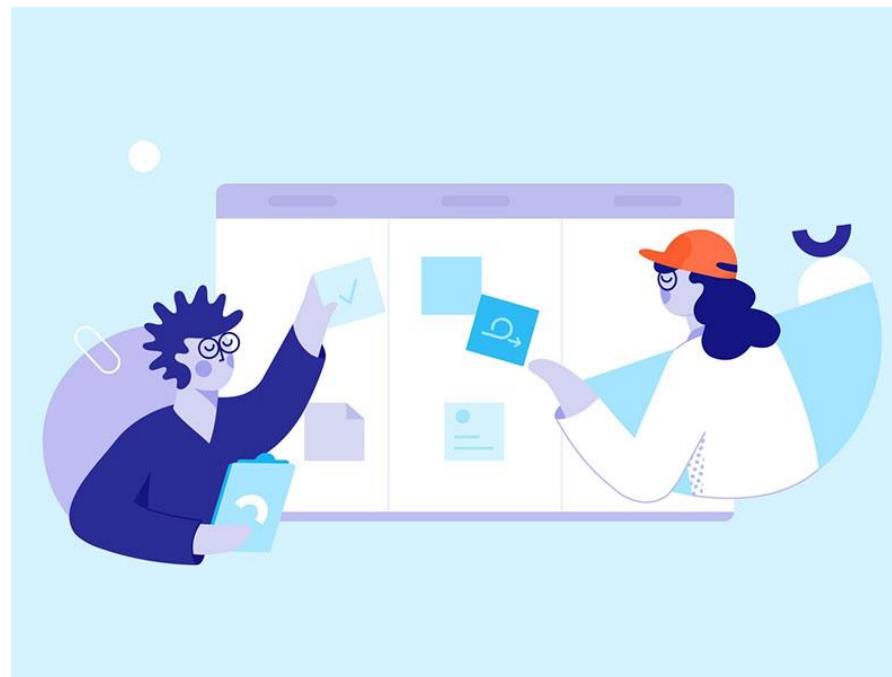
**Gains pour tous les utilisateurs sur l'usage et l'ergonomie "standardisée"**

# Impliquer les agentes et les agents en situation de handicap



Le réseau des utilisateurs-testeurs

Parcours utilisateurs



# Informer et sensibiliser

## Multiplier les formes et canaux de communication

- Un espace collaboratif dans notre intranet
- Tchat dédié

## Formations spécifiques

- Référent accessibilité numérique
- Accessibilité dans la gestion de projet
- Développer accessible
- Les fondamentaux de l'accessibilité numérique

## Sensibiliser et former l'ensemble des agents au sein des lignes métiers

- plusieurs webinaires et ateliers pratiques



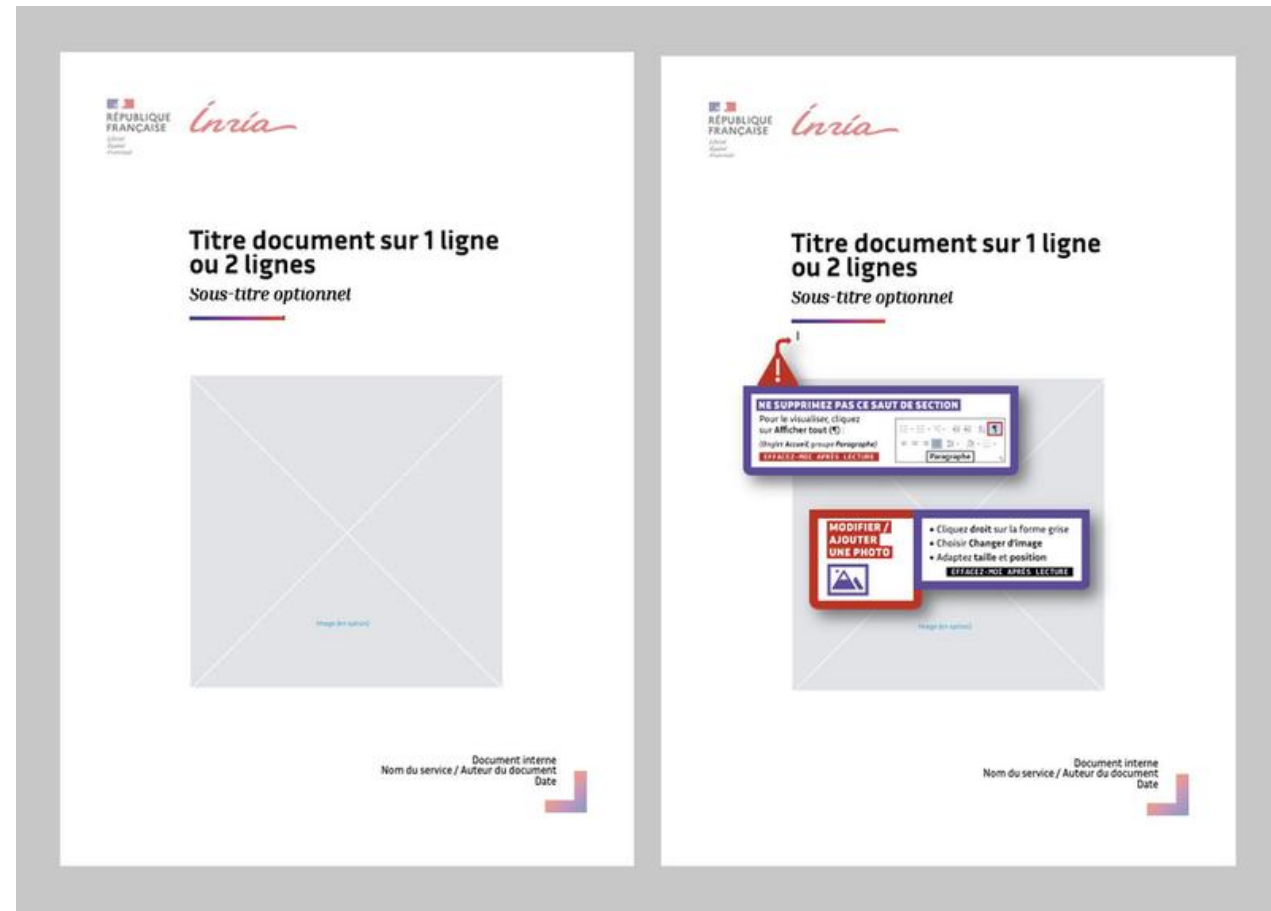
# Créer des modèles accessibles et mise à disposition de ressources

## Modèles bureautiques validés RGAA

### Charte éditoriale

#### Ressources :

- Documentation
- Fiches pratiques
- Plugins
- Applications
- Aide contextuelle à la saisie



# Mobiliser et engager les prestataires



**Cahier des charges (clauses d'accessibilité numérique)**

**Mise en place d'un accord cadre**

**Inscrire l'accessibilité dans les Process DSI**

**Rappel de la réglementation**

**Sites (page de déclaration)**

**Audits RGAA avec les prestataires (Éditeurs et logiciels libres)**



## Nos prochaines étapes

**Les nouveaux arrivants** : Rendre obligatoire les webinaires

**Consolider le réseau des correspondantes et correspondants** accessibilité numérique

**Mise en accessibilité des formulaires RH**

**Mise en place d'une solution de sous titrage et de retranscription**

**Publication d'indicateurs de suivi (ouvert à tous)**

**Création d'un thème Wordpress accessible (+1600 sites concernés en interne)**

**A11Y Ouest à Rennes le 31/03/2026**

# Focus sur le site de sensibilisation

ACCUEIL

DALTONISME

MALVOYANCE

CÉCITÉ

MALENTENDANCE

HANDICAP MOTEUR

DYSLEXIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE *Inria*

## L'accessibilité numérique

Rendre possible l'accès à l'information et aux fonctionnalités numériques aux personnes en situation de handicap.

L'accessibilité numérique est un ensemble de règles et de bonnes pratiques qui couvrent notamment les aspects fonctionnels, graphiques, techniques et éditoriaux.

Le suivi de ces règles et bonnes pratiques permet de s'assurer que les supports numériques (sites web, applications mobiles, documents PDF, etc.) sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap

## Conclusion : L'accessibilité numérique : Une course de fond !





## Partie 3 – Focus sur les dispositifs du FIPHFP et de ses partenaires

# Intervenants

---



**Franck LASADE**  
Directeur Territorial Handicap  
FIPHFP Ile-de-France



**Catherine HAMEAU**  
Chargée de développement territorial  
FIPHFP Ile-de-France

# Présentation des interventions du FIPHFP mobilisables pour l'accessibilité numérique

---



# Quelles sont les aides mobilisables du FIPHFP ?

---



## Aide financière : pré-audit d'accessibilité numérique

Le FIPHFP participe au financement du diagnostic (audit rapide d'accessibilité).

Le pré audit ou audit rapide permet de savoir si le site est en mesure d'être audité sur un échantillon de pages ou s'il est préférable de prévoir une refonte de celui-ci.

**Le montant maximum est de :**

650 € (site/application web semi-public) ou 1500 € (site/application web à usage strictement interne)

# Quelles sont les aides mobilisables du FIPHFP ?

---



## Aide financière : audit initial accessibilité numérique

Le FIPHFP participe au financement de l'audit initial d'accessibilité numérique permettant d'évaluer, au regard du RGAA, le niveau d'accessibilité d'un site ou d'une application, à partir d'un échantillon de pages représentatif.

Les pages obligations telles que la page d'accueil, la page des mentions légales et les pages les plus pertinentes sélectionnées sont auditées à partir des critères du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA 4).

A partir du diagnostic, l'audit doit permettre d'établir un plan d'actions. Si des actions correctives sont envisagées, celles-ci peuvent être menées par étapes, en commençant par des corrections touchant des fonctionnalités bloquantes (exemple : grande difficulté pour naviguer au clavier, absence ou non pertinence des outils de navigation (moteur de recherche, plan du site, menus); liens inintelligibles, etc...)

# Montant

---



- 50 % du montant payé pour les sites web/applications **semi-public** dans la limite de :
    - 3200 € pour un site/applicatif de complexité simple
    - 5200 € pour un site/applicatif de complexité moyenne
    - 8000 € pour un site/applicatif de complexité élevée
  - 80% du montant payé dans la limite du plafond ci-dessous pour les sites web/application à **usage strictement interne** dans la limite de :
    - 3200 € pour un site/applicatif de complexité simple
    - 5200 € pour un site/applicatif de complexité moyenne
    - 8000 € pour un site/applicatif de complexité élevée
- Lors de la saisie de la demande d'aide, vous devez indiquer :
- au titre du montant de la dépense uniquement le coût de l'audit
  - au titre des autres financements, les financements venant en déduction du montant de la dépense.

# Quelles sont les aides mobilisables du FIPHFP ?

---



## Aide financière : appui à la mise en œuvre de l'accessibilité numérique

Le FIPHFP participe au financement de l'accompagnement technique et méthodologique en accessibilité.

L'objectif est d'accompagner l'employeur public dans la mise en place de la politique d'accessibilité numérique et d'accompagner ses équipes informatiques afin qu'elles puissent monter en compétence et répondre aux non-conformités et recommandations relevées lors de l'audit mais également lors de la phase de conception :

- Accompagnement lors de la rédaction des spécifications d'accessibilité
- Assistance au design : revue de maquettes fonctionnelles (examen de la navigation, gestion de message d'erreur dans les formulaires, architecture de l'information, vocabulaire et contenu textuel...) et graphiques (ratio de contrastes, police, information véhiculée uniquement par la couleur...)
- Support technique aux équipes de développeurs concernant le standard d'accessibilité numérique
- Support aux tests notamment des utilisateurs en situation de handicap

# Montant

---



Le FIPHFP participe à hauteur de :

- 50 % du montant payé pour les sites web/applications **semi-public** dans la limite de :

- 8.000 € pour un site/applicatif de complexité simple
- 10.000 € pour un site/applicatif de complexité moyenne
- 12.000 € pour un site/applicatif de complexité élevée

- 80% du montant payé dans la limite du plafond ci-dessous pour les sites web/application à **usage strictement interne** dans la limite de :

- 8.000 € pour un site/applicatif de complexité simple
- 10.000 € pour un site/applicatif de complexité moyenne
- 12.000 € pour un site/applicatif de complexité élevée

# Quelles sont les aides mobilisables du FIPHFP ?

---



## **Aide financière : audit de validation d'accessibilité numérique**

Le FIPHFP participe au financement de l'audit de validation.

L'audit de validation permet de faire vérifier la mise en conformité sur les critères non conformes à la suite d'un audit initial.

Il permet de mettre à jour le niveau d'accessibilité dans la déclaration d'accessibilité qui doit être accessible depuis la page d'accueil du site.

# Montant

---



Le FIPHFP participe à hauteur de :

- 50 % du montant payé pour les sites web/applications **semi-public** dans la limite de :

- 1.600 € pour un site/applicatif de complexité simple
- 2.200 € pour un site/applicatif de complexité moyenne
- 3.000 € pour un site/applicatif de complexité élevée

- 80% du montant payé dans la limite du plafond ci-dessous pour les sites web/application à **usage strictement interne** dans la limite de :

- 1.600 € pour un site/applicatif de complexité simple
- 2.200 € pour un site/applicatif de complexité moyenne
- 3.000 € pour un site/applicatif de complexité élevée

# Quelles sont les aides mobilisables du FIPHFP ?

---



## **Aide financière : communication, information et sensibilisation des collaborateurs**

L'aide du FIPHFP participe au financement des dépenses de communication, d'information et de sensibilisation collectives des agents aux problématiques du handicap au travail (connaissance du handicap, accessibilité numérique...).

Les supports de communication élaborés devront être mis à la disposition du FIPFHP afin de permettre la mutualisation des outils réalisés.

Le temps passé par des intervenants internes n'est pas pris en charge.

# Montant

---



Le FIPHFP prend en charge les frais de formation dans la limite d'un plafond de 10 000 € par an dans la limite maximale de 3 ans.

<u>Employeur non conventionné</u>	Taille de l'employeur public			
	Effectif inférieur à 350	Effectif compris entre 350 et 9 999	Effectif compris entre 10 000 et 49 999	Effectif supérieur à 49 999
Plafond annuel	2 000€	10 000€	15 000€	20 000€

<u>Employeur conventionné</u>	Primo convention	Renouvellement
Plafond	5 % du montant de la convention	5 % du montant de la convention

# Quelles sont les aides mobilisables du FIPHFP ?

---



## Aide financière : formation des acteurs internes

L'aide du FIPHFP participe au financement de la formation individuelle spécifique au handicap des acteurs internes de la politique handicap (référent, tuteur handicap, référent accessibilité numérique).

### **Montant :**

Le FIPHFP prend en charge les frais de formation dans la limite d'un plafond de 10 000 € par an dans la limite maximale de 3 ans.

### **Renouvellement :**

L'aide est mobilisable une fois



# Quels sont les acteurs pour vous aider?

Le FIPHFP a conclu une convention avec **la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)**

The screenshot shows the DesignGouv website interface. At the top, there is a navigation bar with the French Republic logo and the text 'DesignGouv'. Below the navigation bar, there is a main content area with a yellow background. The title '+ Outils' is prominently displayed. Below the title, there is a paragraph: 'Une sélection d'outils faits maison pour vous accompagner dans l'amélioration de l'accessibilité et du design de vos sites et applications web.' At the bottom of this section, there are five buttons: 'Tech', 'Méthode', 'Audit', 'Déclaration', and 'Tests usagers en situation de handicap'. The 'Outils' button is highlighted with a blue underline.

Les outils - DesignGouv

The screenshot shows the Ara website interface. At the top, there is a navigation bar with the French Republic logo and the text 'Ara Réalisez vos audits d'accessibilité numérique'. Below the navigation bar, there is a main content area with a white background. The title 'Je réalise un audit d'accessibilité avec Ara' is prominently displayed. Below the title, there is a paragraph: 'Ara nécessite une bonne connaissance de la méthode technique du RGAA.' Below this paragraph, there is a list of three bullet points: 'Faire un état des lieux (audit partiel de 25 ou 50 critères)', 'Faire un audit complet, dit de conformité (106 critères)', and 'Générer votre rapport d'audit et votre déclaration d'accessibilité'. At the bottom of this section, there is a blue button with the text 'Se connecter'.

Accueil - Ara

# Quelles sont les acteurs pour vous aider?

---



## L'UGAP : l'Union des Groupements d'Achats Publics

L'Union des groupements d'achats publics (UGAP) permet de mobiliser de façon simplifiée une offre prestations de conseil, formation, prestation en accessibilité numérique.

En tant qu'employeur, vous devez contacter votre chargé d'affaires UGAP en précisant que le besoin est lié à l'accessibilité numérique et préciser le souhait de travailler avec Tanaguru via Capgemini sur le lot AMOA du marché Prestations intellectuelles en Informatique (PII) de l'UGAP.



# Quelles sont les acteurs pour vous aider?

---



## La délégation numérique en Santé (DNS)

La délégation au numérique en santé (DNS) est rattachée directement aux ministères chargés de la santé, de l'action sociale et de la sécurité sociale afin d'assurer le pilotage de l'ensemble des chantiers de transformation du numérique en santé.



# Quelles sont les acteurs pour vous aider?

---



## L'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche (AMUE)

Le FIPHFP et l'AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et Établissements) ont signé un partenariat pour 2025-2028 afin de renforcer l'accessibilité numérique des outils utilisés dans l'enseignement supérieur. Ce projet repose sur 7 axes, incluant des audits d'accessibilité, des formations, la mise en conformité d'applications comme Pégase et la diffusion de bonnes pratiques auprès des adhérents de l'Amue.



# Quelles sont les outils en ligne?

## Sur la chaine Youtube du FIPHFP

7 tutos dédiés à l'Accessibilité Numérique sont mis à votre disposition (lien : [ici](#))

Accessibilité numérique, compenser la dyslexie.

### Tutoriel 1

Utiliser les applications de la suite Microsoft Office

Présenté par

**Philippe TROTIN**



En charge de la mission handicap de Microsoft France,  
Directeur Inclusion et Accessibilité numérique chez Microsoft France.



# Quelles sont les outils en ligne?

---

## Sur le site de la plateforme interministérielle de la formation

Il était une fois... l'inclusion et l'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique selon votre métier

L'essentiel de l'accessibilité de la communication de l'État

Design et accessibilité des services publics numériques

L'accessibilité numérique des sites et applications web : Game of code



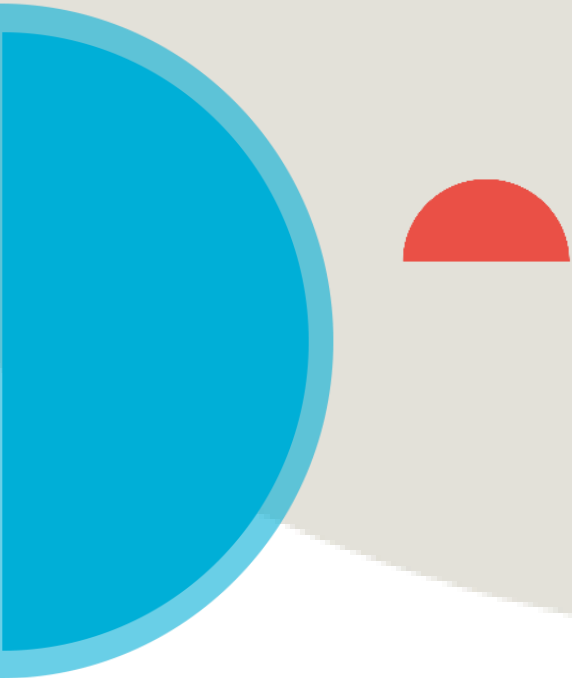
mentor.gouv.fr

La plateforme interministérielle de formation

Offre de formation



Conclusion



Des questions,  
des réactions ?



MERCI POUR  
VOTRE ATTENTION

